

Aide de 50%  
dans la limite  
de 8 000€ HT



## POUR QUI ?

Les PME du secteur commercial, artisanal, agricole, industriel et de services, implantées sur le territoire de Limoges Métropole, comptant au moins un salarié.



## QUOI ?

Subvention plafonnée à 50% des dépenses HT liées à l'achat de matériels informatiques, de services en lien avec le digital, de logiciels et intégrées dans un projet de transformation numérique de l'entreprise.



## Sont notamment exclus :

les investissements de renouvellement à l'identique, les investissements informatiques liés à la gestion courante de l'entreprise et les prestations de maintenance ou de fonctionnement.



## PROCESSUS D'INSTRUCTION SIMPLIFIÉ

- Dossier en ligne
- Accusé de réception d'éligibilité permettant d'initier les dépenses
- Instruction des services de Limoges Métropole, étayée par une expertise technique de l'ALIPTIC
- Décision individuelle

An illustration within a green-bordered box showing a simplified instruction process. It features two people, gears, a speech bubble, and an envelope icon, connected by dotted lines to represent a streamlined workflow.

Pour toute demande de subvention, complétez le formulaire en ligne :  
<https://cutt.ly/yf4EYaZ>

Pour toute demande d'information :  
[pde@limoges-metropole.fr](mailto:pde@limoges-metropole.fr)  
ou 05 55 45 29 29